

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Poitiers, le 17 août 2023

Passage du « convoi de l'eau » dans le département de la Vienne du 18 au 21 août 2023 – **Actualisation**

Trois organisations : « Bassines non merci », « la Confédération paysanne » et « les Soulèvements de la Terre », ont appelé à un rassemblement de tracteurs et de plusieurs centaines de cyclistes sous la forme d'un convoi qui partira du département des Deux-Sèvres, le 18 août, pour rejoindre Orléans, le 25 août.

Le parcours de ce « convoi de l'eau » traversera le département de la Vienne à partir du vendredi 18 août jusqu'au lundi 21 août, avec plusieurs étapes :

- vendredi 18 août : Lezay (79) – Jazeneuil
- samedi 19 août : Jazeneuil – Migné-Auxances
- dimanche 20 août : Migné-Auxances – Coussay-les-Bois
- lundi 21 août : Coussay-les-Bois – Dolus-le-Sec (37)

Cette manifestation a fait l'objet d'une déclaration préalable en préfecture par la Confédération paysanne. Cette déclaration de manifestation est incomplète en l'absence d'éléments réglementairement obligatoires permettant à la préfecture d'assurer la sécurité de la manifestation et de planifier les déviations routières : absence d'itinéraire du cortège des 19-20-21 août et de précisions sur le dispositif de sécurité prévu par l'organisateur.

Les organisateurs ayant formalisé officiellement auprès de la Préfecture l'itinéraire de la première étape du vendredi 18 août, un récépissé a été délivré ce soir pour la première journée du Convoi qui se déroulera ce vendredi 18 août.

La Préfecture maintiendra le dialogue avec l'organisateur afin de disposer de déclarations complètes pour les étapes suivantes, permettant ainsi la délivrance de récépissés.

Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Itinéraire du Convoi de l'Eau du vendredi 18 août

Le convoi entrera dans le département de la Vienne par le Sud de la commune de Saint-Sauvant durant l'après-midi

Il rejoindra la D26 en direction du Nord, traversant les communes de Saint-Sauvant, Rouillé, puis la D21 en direction de Jazeneuil où il s'arrêtera pour la nuit.

Perturbations de la circulation routière

Les services de l'État et le Conseil départemental de la Vienne se coordonneront pour garantir la fluidité de la circulation sur l'autoroute A10 et sur les axes nationaux et départementaux.

Le vendredi 18 août, la circulation sur la D26 et D21 sera coupée dans les deux sens au passage du cortège.

La préfecture invite les automobilistes à éviter les secteurs concernés par le passage du cortège et à respecter les déviations qui seront mises en place.

Il est recommandé aux usagers de se tenir informés jusqu'au lundi 21 août en consultant les réseaux sociaux de la préfecture.

Sécurisation de la manifestation

Les forces de sécurité intérieure seront déployées pour encadrer le cortège, garantir la fluidité de la circulation sur les axes routiers, et prévenir toute atteinte aux biens et aux personnes. Un arrêté a été pris pour permettre la captation d'images par aéronefs (hélicoptère et drone).

Le Préfet a organisé hier soir une rencontre avec le monde agricole afin de présenter le dispositif de sécurisation des exploitations agricoles durant les prochains jours.

Contact presse

Cabinet du préfet

**Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle**

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand

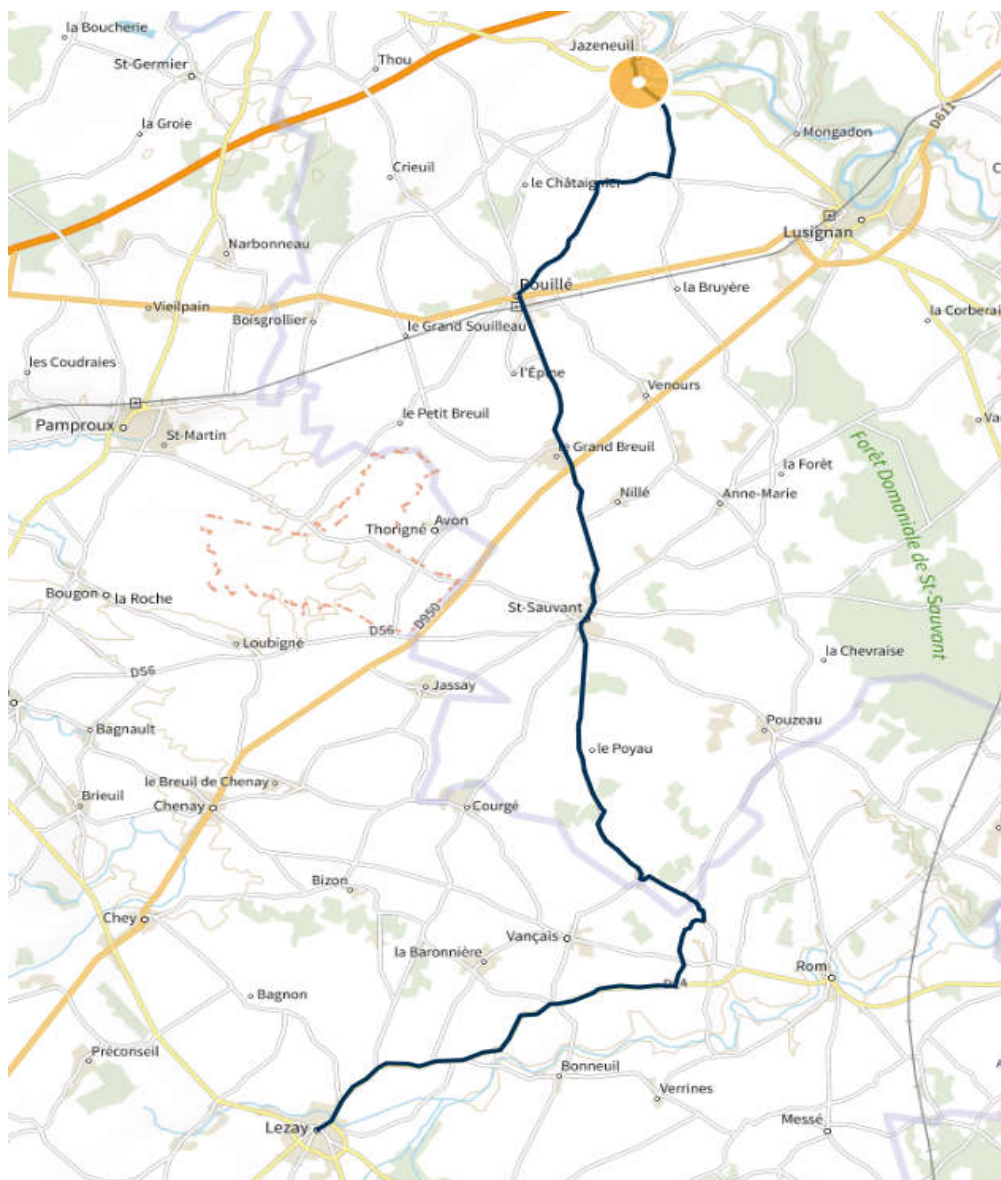
86000 Poitiers



PRÉFET DE LA VIENNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Itinéraire de la manifestation pour le vendredi 18 août :



Contact presse
Cabinet du préfet
Bureau de la représentation de l'État et
de la communication interministérielle

Mél pref-communication@vienne.gouv.fr



7, place Aristide Briand
86000 Poitiers